

42 PERMENTADE
Société par actions simplifiée
au capital de 5000 euros
Siège social : 48 Avenue des Dunes
64600 ANGLET
914 720 032 RCS BAYONNE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 30 OCTOBRE 2025

Le trente Octobre deux-mille vingt-cinq, à dix heures, les associés de la Société 42 PERMENTADE se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre recommandée en date du 10 Octobre 2025.

Thierry DUSAUTOIR préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 5000 actions.

Le Président constate que sont présents :

- LAURY, SAS, au capital de 200 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 912 571 163 au RCS BAYONNE, ayant son siège social 48 Avenue des Dunes 64600 ANGLET, détenteur de la pleine propriété de 4000 actions, quatre-mille actions, représentée par Thierry DUSAUTOIR, Président.
- KAIROS, SCI, au capital de 900 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 913 816 955 au RCS BORDEAUX, ayant son siège social 155 Cours de l'Argonne 33000 BORDEAUX, détenteur de la pleine propriété de 1000 actions, mille actions, représentée par Lionel BOUCAIN, Gérant.

Total des actions des associés présents ou représentés : 5000 actions détenues en pleine propriété sur les 5000 actions composant le capital social.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolution proposés par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposés, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article « Siège social » des statuts,
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social de 48 Avenue des Dunes 64600 ANGLET au 17B Avenue de la Bécasse 64600 ANGLET, à compter du 30 Octobre 2025.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé au 17B Avenue de la Bécasse 64600 ANGLET »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES

FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à dix heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Pour la SAS LAURY,
Thierry DUSAUTOIR, Président.

Pour la SCI KAIROS,
Lionel BOUCAIN, Président.